

ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALLE-SAINT ROSAIRE

53, rue Pierre Brossolette 95200 SARCELLES

Tél : 01.34.38.34.00 – Fax : 01.39.92.04.29

TARIFS – 2009-2010

TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS ANNUELS

SCOLARITE ET FRAIS DIVERS

	Maternelle	Ecole	Collège	Lycées	Oscar
<u>Frais obligatoires</u>					
Contribution familiale (dont cotisations institutionnelles)	753 € (57 €)	753 € (57 €)	828 € (66 €)	906 € (66 €)	360 €
Frais Annexes (activités pédagogiques diverses, fournitures scolaires.....)	63 €	102 €	57 €	63 €	
Assurance	6,38 € par élève et par an				
<u>Frais facultatifs</u>					
Etudes surveillées Possibilité de 1 à 4 jours /semaine (non obligatoire)	90 € pour 1 jour/semaine par an				
étude occasionnelle 3,00 € le ticket					
Cotisation Apel	23,15 € par famille et par an				

TARIFS DE RESTAURATION 2009-2010

Coût du repas

Maternelle	4,60 €
Ecole	5,85 €
Collège	5,85 €
Lycées	5,85 €
Oscar	4,30 €

à titre indicatif le nombre de jours
prévisionnels facturés pour 5 repas
est de 175 jours, pour 4 repas de
134 jours.

Les élèves externes peuvent déjeuner au restaurant scolaire, le prix du ticket repas sera de 5,50 € pour les maternelles et de 6,40 € pour les autres secteurs

ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALLE-SAINT-ROSAIRE

53, rue Pierre Brossolette 95200 SARCELLES

Tél : 01.34.38.34.00 – Fax : 01.39.92.04.29

TARIFS – 2009-2010

TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS TRIMESTRIELS

SCOLARITE ET FRAIS DIVERS

	Maternelle	Ecole	Collège	Lycées	Oscar
<u>Frais obligatoires</u>					
Contribution familiale (dont cotisations institutionnelles)	251 € (19 €)	251 € (19 €)	276 € (22 €)	302 € (22 €)	120 €
Frais Annexes (activités pédagogiques diverses, fournitures scolaires.....)	21 €	34 €	19 €	21 €	
Assurance	6,38 € par élève et par an				
<u>Frais facultatifs</u>					
Etudes surveillées Possibilité de 1 à 4 jours /semaine (non obligatoire)	30 € pour 1 jour/semaine par trimestre				
étude occasionnelle 3,00 € le ticket					
Cotisation Apel	23,15 € par famille et par an				

TARIFS DE RESTAURATION 2009-2010

Coût du repas

Maternelle	4,60 €
Ecole	5,85 €
Collège	5,85 €
Lycées	5,85 €
Oscar	4,30 €

Les élèves externes peuvent déjeuner au restaurant scolaire, le prix de repas sera de 5,50 € pour les maternelles et de 6,40 € pour les autres secteurs

ENSEMBLE SCOLAIRE

La Salle-Saint Rosaire

TARIFS 2009 - 2010

Note explicative

1 - CONTRIBUTION FAMILIALE

Elle couvre le paiement des loyers, finance les travaux d'aménagement, de rénovation et de mise en sécurité ainsi que l'acquisition de matériels d'équipement, concourt au fonctionnement de services tels qu'infirmierie, bibliothèque, audio visuel, multi-média, pastorale..... Cette année les « cotisations » versées aux organismes de l'enseignement catholique et à la tutelle de l'établissement qui, les années précédentes apparaissaient séparément sur la facture, sont intégrées dans la scolarité, conformément aux règles de traitement comptable et fiscales actuelles.

Le montant de la scolarité pour l'année 2009- 2010 intègre la pesée de l'évolution de l'inflation de l'année 2008 et la projection budgétaire sur l'année 2009.

Pour les familles nombreuses une réduction de 10% est accordée au 2^{ème} enfant, une réduction de 40% est accordée au 3^{ème} enfant, une réduction de 50% est accordée au 4^{ème} enfant et les suivants. Cette réduction s'applique sur la contribution familiale hors cotisations.

2 - FRAIS ANNEXES

Tous ces frais sont très variables d'un secteur à l'autre. Ils correspondent au règlement des frais pédagogiques divers (techno, IDD, concours, soutien, tutorat, maîtrise de l'expression orale, études, devoirs surveillés, fournitures.....).

3 - ASSURANCE SCOLAIRE

Tous les élèves doivent être assurés pour une période d'un an, du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante (grandes vacances comprises). Cette assurance couvre les dommages dont ils sont eux-mêmes victimes.

L'Etablissement assure votre enfant pour ses différents risques auprès de la mutuelle Saint-Christophe, la cotisation vous sera facturée au 1^{er} trimestre. A titre indicatif le tarif de l'année 2008-2009 est de 6,38 €.

4 - COTISATION A.P.E.L.

Cette cotisation permet, d'une part, le fonctionnement régulier de la représentation des parents d'élèves au sein de l'établissement et dans les instances départementale et nationale de l'APEL (Association des Parents de l'Enseignement Libre).

D'autre part, elle permet à votre association de parents

- d'aider des familles en difficulté financière
- de cofinancer des projets pédagogiques (sorties, théâtre, voyages,...) ce qui a pour effet d'abaisser la participation directe demandée aux familles en ces circonstances.

5 - RESTAURATION SCOLAIRE

IMPORTANT

TOUTE INSCRIPTION A LA RESTAURATION EST PRISE POUR L'ANNEE ENTIERE POUR 4 OU 5 REPAS FIXES PAR SEMAINE

Il est possible de prendre un repas occasionnel au prix de 5,50 € pour la Maternelle et de 6,40 € pour les autres secteurs. Le ticket est à retirer à l'accueil.

Absence maladie

Il est impossible de tenir compte d'une trop courte absence. Les repas seront remboursés à compter d'une absence de 15 jours civils consécutifs, sur une base de vivres non consommés, les frais fixes restant à la charge de la famille. Les repas seront alors remboursés au coût du prestataire de service.

Le restaurant scolaire **ne reçoit aucune subvention** et fonctionne entièrement grâce aux sommes versées par les familles. Le prix demandé couvre, avec la nourriture, le loyer, les salaires, les frais généraux.

6 - MODALITES DE REGLEMENT

Vous avez opté pour :

Le règlement par prélèvements automatiques mensuels :

Le 8 septembre et le 8 octobre, seront effectués 2 prélèvements forfaitaires :

De 100 € chacun pour les externes et les demi-pensionnaires.

Dans la deuxième quinzaine d'octobre, une facture **annuelle** détaillant tous les frais de scolarité, vous sera adressée. Seront déduits de cette facture les deux premiers prélèvements et l'acompte versé à l'inscription ou la réinscription ; le solde sera réparti sur 8 mensualités égales prélevées le 8 de chaque mois.

Ou

Le règlement trimestriel :

Les factures vous seront adressées au début de chaque trimestre et seront à régler **dès réception** impérativement, par chèque bancaire ou postal **par courrier** à l'adresse suivante :

ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALLE-SAINT ROSAIRE
Service comptabilité
53, rue Pierre Brossolette 95200 SARCELLES

Possibilité de paiement par mois à la demande.

Ne pas envoyer de mandat cash.

Nous vous rappelons que la facture doit être **intégralement réglée à la fin de chaque trimestre et que tout trimestre commencé est dû en totalité.**